

**Dossier de presse - 3 avril 2012**

## Le pôle métropolitain du Pays de Brest en action

Le préfet du Finistère, par un arrêté en date du 16 mars 2012, a entériné la création du pôle métropolitain du Pays de Brest après avoir reçu les avis favorables du conseil régional de Bretagne et du conseil général du Finistère.

Il est constitué des 7 intercommunalités que sont la Communauté urbaine de Brest métropole Océane et les 6 Communautés de communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers, du Pays de Lesneven et de la côte des légendes, du Pays de Landerneau-Daoulas, de l'Aulne maritime et de la Presqu'île de Crozon.

Pour les élus, cette nouvelle forme de coopération est l'opportunité d'afficher plus clairement la réalité d'un bassin de vie de près de 400 000 habitants, ainsi que la solidarité et les coopérations qui lient les 7 communautés et leurs 89 communes, et ce vis-à-vis des acteurs et partenaires départementaux, régionaux et nationaux.

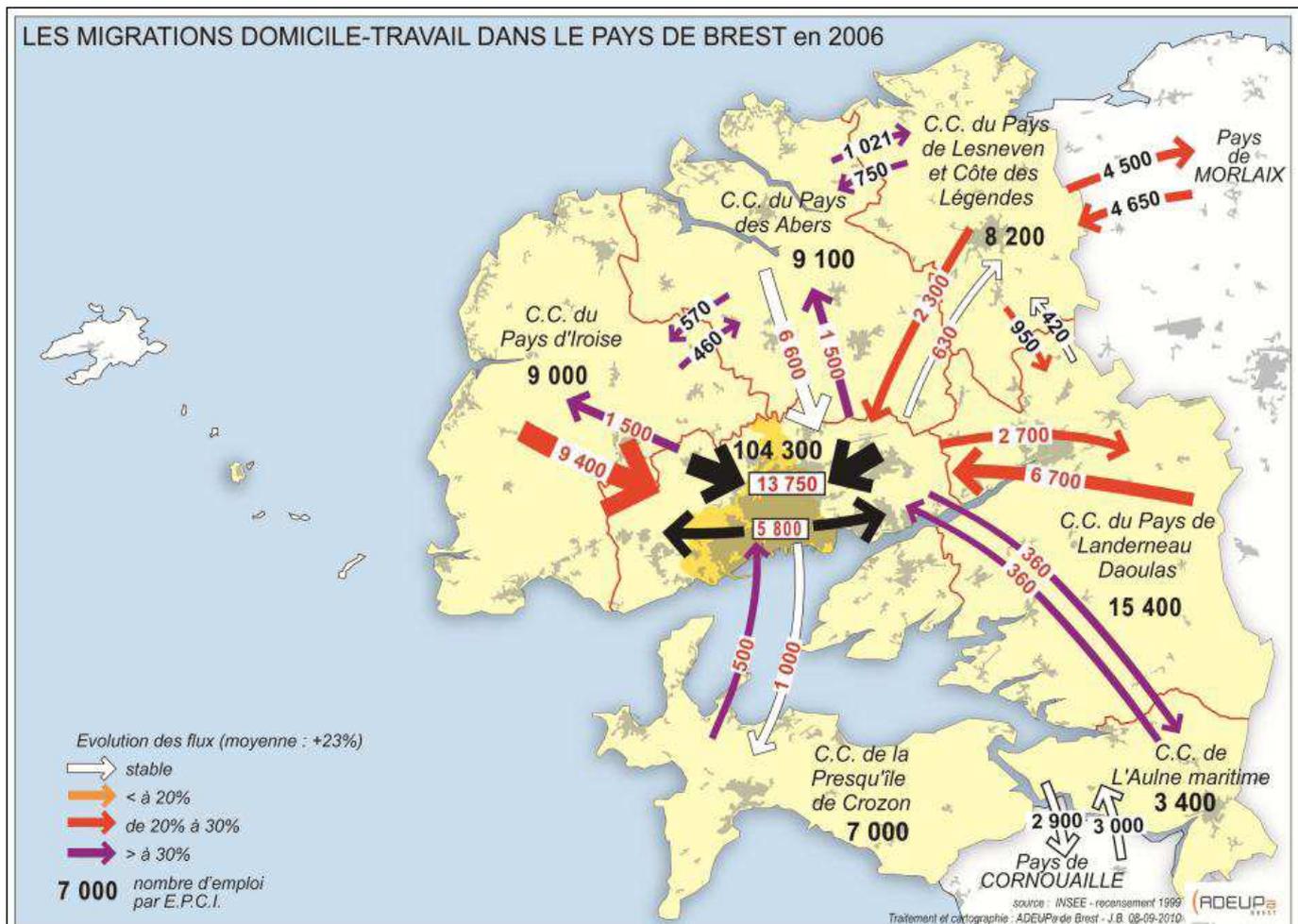
Le pôle métropolitain du Pays de Brest a pour vocation à contribuer fortement à un développement de la Bretagne équilibré et solidaire.

LE PAYS DE BREST



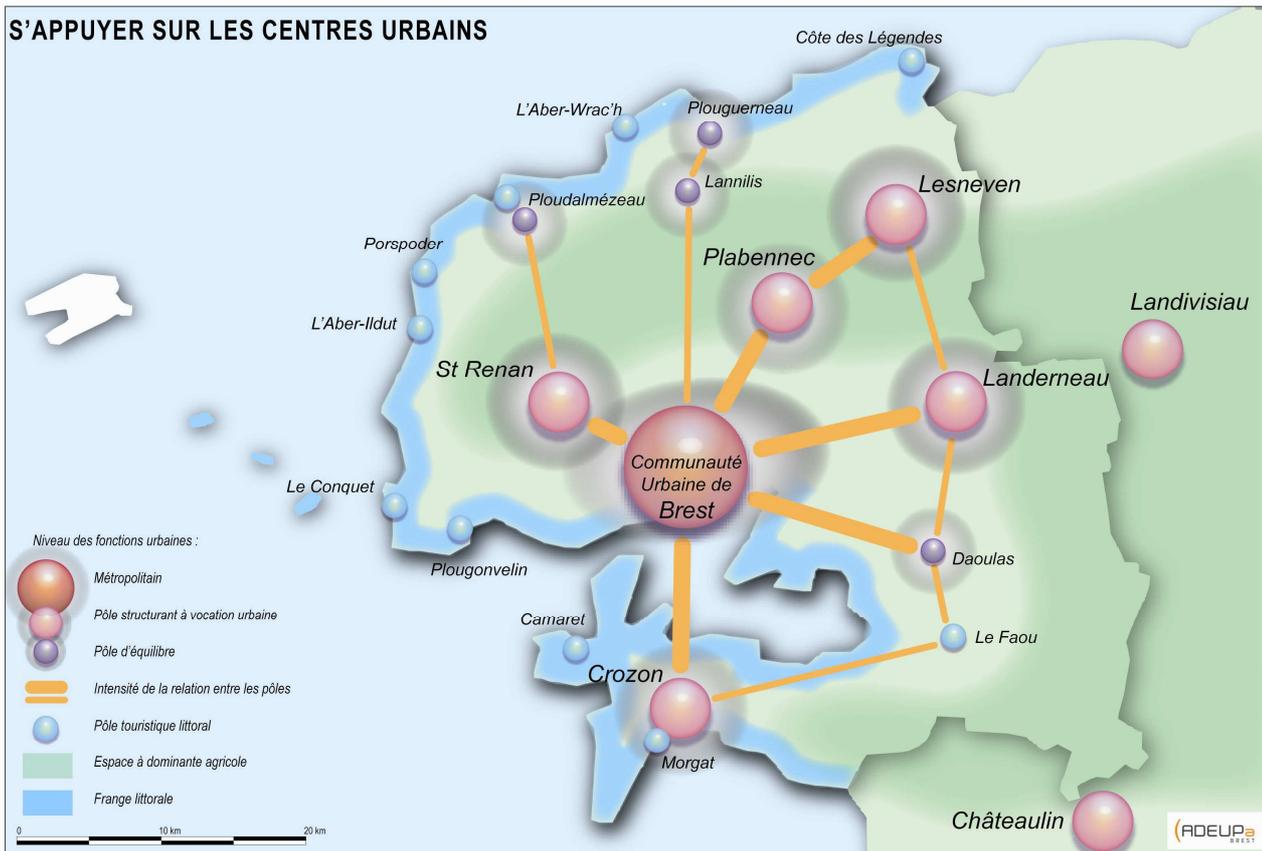
# 1 - Des coopérations qui se renforcent depuis 10 ans

Depuis plus de 10 ans, les présidents des intercommunalités du Pays de Brest ont compris la cohérence de ce territoire comme bassin de vie, d'emploi et ont adopté l'adage suivant « ce qui est bon pour Brest est bon pour nous tous et inversement ». C'est de cette nécessaire solidarité bien comprise qu'est née la décision en 2004 d'élaborer un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur ce vaste territoire.



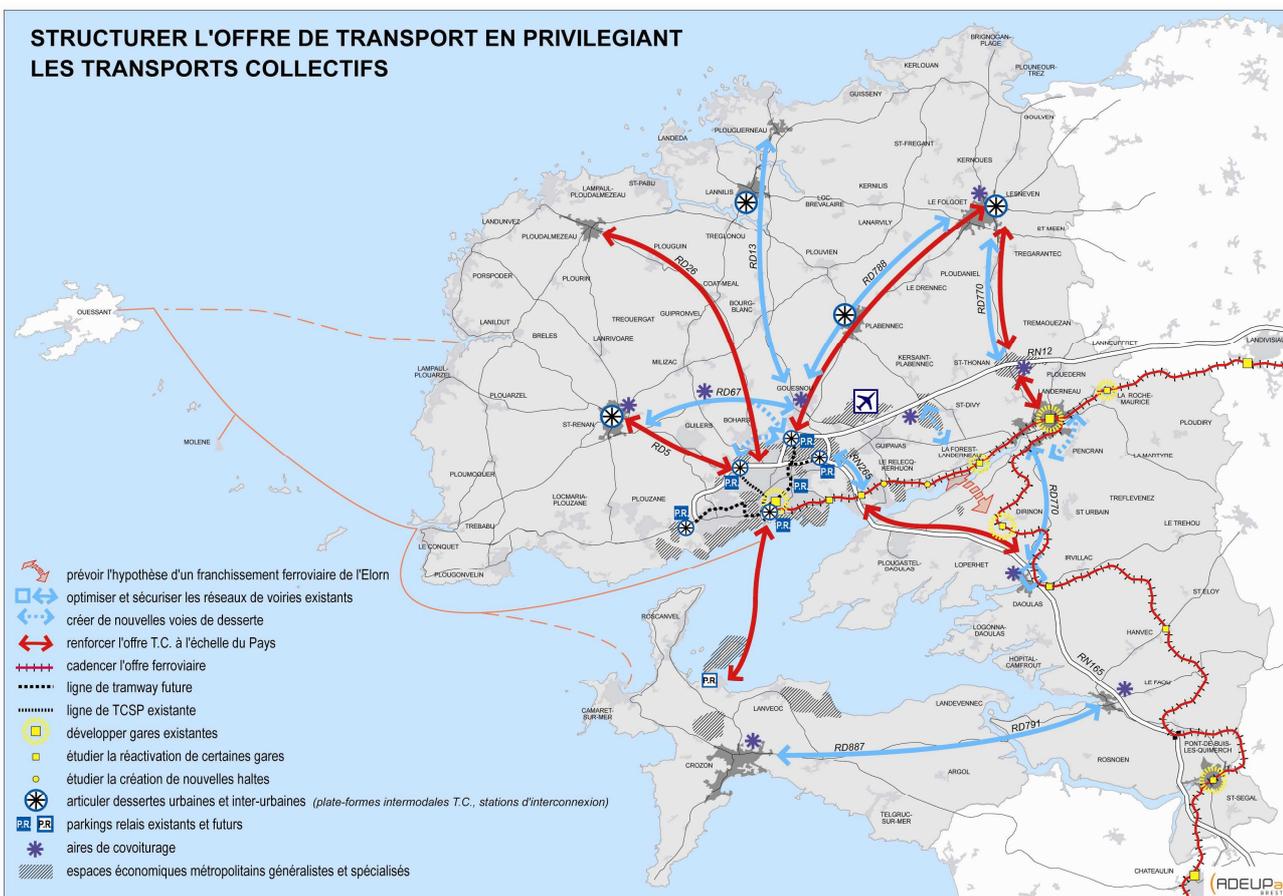
Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la fusion de l'association du Pays avec le syndicat du SCOT a permis de supprimer une structure pour ne conserver que le syndicat mixte des communautés du Pays de Brest. Cette récente évolution a permis de créer le pôle métropolitain par simple transformation du syndicat existant. Il n'y a donc pas de création de structure supplémentaire.

## S'APPUYER SUR LES CENTRES URBAINS



Le pôle métropolitain du Pays de Brest est le 4<sup>ème</sup> à être créé en France mais le seul à posséder un unique SCOT, ce qui est un véritable atout et démontre l'importance des étapes franchies ces dernières années pour créer les conditions d'un développement commun à tout le territoire

## STRUCTURER L'OFFRE DE TRANSPORT EN PRIVILEGIANT LES TRANSPORTS COLLECTIFS



## 2 - Un pôle métropolitain organisé et structuré

Le pôle métropolitain du Pays de Brest est organisé autour d'un comité syndical qui réunit 42 membres délégués des 7 intercommunalités et un bureau de 8 membres dont les 7 présidents. La composition du bureau et des délégations sont les suivantes :

- Président : François CUIILLANDRE - Président de Brest métropole océane
- 1<sup>er</sup> Vice-président, Joël MARCHADOUR, chargé des politiques contractuelles, des politiques de solidarités et des relations avec les institutions - Président de la C.C. du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes.
- Vice-président chargé de l'économie, André TALARMIN - Président de la C.C. du Pays d'Iroise
- Vice-président chargé des finances et du personnel, Jean-François JAOUANET - Président de la C.C. du Pays de Landerneau - Daoulas
- Vice-président chargé du littoral, du patrimoine et des espaces sensibles, Daniel MOYSAN - Président de la C.C. de la Presqu'île de Crozon
- Vice-président chargé des services à la population et du numérique, Christian CALVEZ - Président de la C.C. du Pays des Abers
- Vice-président chargé des infrastructures et de l'habitat, Roger MELLOUET - Président de la C.C. de l'Aulne Maritime
- Vice-président chargé du SCOT et du SIG Pays, Jean-Pierre CAROFF - Vice-président de Brest métropole océane

Le pôle métropolitain est animé par une équipe de 5 permanents qui travaille en étroite collaboration avec les services des 7 intercommunalités et ceux de l'agence d'urbanisme.

## 3 - Des actions structurantes pour le territoire

Parmi les actions conduites par le pôle métropolitain, trois d'entre elles illustrent bien la valeur ajoutée qu'apporte la conduite de ces actions à l'échelle du pays de Brest tout en étant complètement en phase avec les politiques régionales et départementales.

### **Le déploiement du Très haut débit**

Depuis 2010, le pôle métropolitain travaille sur ce sujet du déploiement du très haut débit pour tous par une animation et une coordination des actions des communautés. Avec le soutien de l'expertise des services de Brest métropole océane, de nombreuses actions ont été entreprises :

- l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement numérique avec un tracé du réseau structurant à construire
- la mise en place d'un conseil aux collectivités quant à la pose de fourreaux en attente lors d'opportunités de travaux (importance du schéma directeur et des informations de localisation des infrastructures de France Télécom obtenues et traitées grâce au SIG pays)
- la prise de compétence numérique par les communautés
- l'accompagnement des communautés des Abers, de Landerneau Daoulas et de Lesneven qui vont équiper pour fin 2012 10 zones d'activités le long de la RN 12 et ainsi permettre à plus de 200 entreprises de bénéficier du très haut débit.

## **La promotion du tourisme**

Les atouts touristiques du Pays de Brest sont nombreux. Cependant, les avis sont unanimes pour considérer que la destination « Pays de Brest » n'est pas suffisamment attractive en constatant notamment la trop grande dispersion des actions et structures qui ne permet pas une efficacité optimale.

C'est pourquoi, les élus ont engagé un travail d'élaboration d'un projet de plateforme marketing touristique du Pays de Brest en fédérant l'ensemble des acteurs concernés.

Un plan d'actions et une nouvelle organisation seront proposés en juin et mis en œuvre à partir de 2013. Les priorités du plan d'actions seront un plan de communication basé sur internet et la construction d'offres affinitaires

Cette démarche est considérée comme pionnière par le conseil régional qui souhaite à terme 10 territoires de destination touristique en Bretagne dont le Pays de Brest.

## **La gestion du littoral**

Concilier économie et préservation de l'environnement sur l'espace côtier est une priorité pour un territoire avec 50 communes littorales et une forte identité maritime.

C'est pourquoi, le pôle métropolitain s'est engagé dans la de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) dont l'objectif est d'associer l'ensemble des acteurs concernés par des problématiques spécifiques à ce territoire côtier et de trouver des solutions par la concertation.

C'est ainsi que les actions suivantes sont en cours :

- l'accompagnement des collectivités sur le sujet de la qualité des eaux de baignade ;
- l'organsiation de la plaisance. Un schéma de localisation des aires et cales de carénage a été élaboré et validé pour l'ensemble du linéaire côtier du Pays de Brest en dépassant ainsi les limites administratives des communes ou communautés ;
- un travail sur le partage de l'épace côtier est engagé afin d'anticiper les conflits d'usage. C'est ainsi qu'un schéma des cultures marines est en cours de réflexion.

### **Le pôle métropolitain en chiffres :**

- 89 communes urbaines et rurales
- 7 intercommunalités
- 388 921 habitants en 2009 (+3.8% en 10 ans)
- 170 000 hectares dont 95 000 consacrés à l'agriculture
- 370 km de linéaire côtier
- 170 642 résidences principales dont 2/3 de propriétaires et 1/3 de locataires
- 158 394 emplois salariés
- 17 048 entreprises (industrie, commerce, services)
- 23 210 étudiants

Le 3 avril 2012

**Pôle métropolitain du Pays de Brest** : Thierry CANN (directeur) - 02 98 00 62 31 – 06 48 26 88 32  
thierry.cann@pays-de-brest.fr